



AVENANT A LA CONVENTION
passée entre
le Département des Bouches-du-Rhône et la SA d'HLM LOGIREM
pour la réhabilitation de la résidence « Eugène Pottier » à Marseille

**

1 -Rappel de l'objet de la convention

Par délibération n° 72 du 20 mars 2009, la commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a octroyé à la SA d'HLM Logirem, domiciliée 111 boulevard National 13302 Marseille cedex 3, une subvention de 196 633 €.

La subvention représentait 50 % de l'investissement projeté sur la résidence HLM/PSR « Eugène Pottier » implantée dans le 3^{ème} arrondissement de Marseille intéressant un coût prévisionnel TTC de 393 266 €.

Elle était destinée à accompagner la réhabilitation de la résidence en vue de réduire la facture énergétique des locataires, les travaux programmés concernant le remplacement de menuiseries extérieures, la pose de persiennes sur les ouvertures bénéficiant de balcons et la révision de la ventilation mécanique contrôlée.

L'aide départementale a été mise en œuvre dans le cadre d'une convention signée le 7 décembre 2011.

Aux termes de l'article 5 de ladite convention, la SA d'HLM Logirem s'engageait, entre autres, à ne pas vendre les logements réhabilités avec l'aide départementale pendant une durée minimale de 10 ans.

En application de l'article 4 de la convention concernée, la subvention octroyée a fait l'objet d'un mandatement le 6 avril 2012 en faveur de la SA d'HLM Logirem (mandat n° 22836, bordereau 1913) d'un montant de 177 446 €, au vu des documents justifiant les dépenses acquittées dans le cadre du programme de travaux de réhabilitation financé.

2 - Le projet de cession de la résidence « Eugène Pottier »

Par courrier en date du 18 avril 2017, le directeur général de la SA d'HLM Logirem, M. Eric Pinatel, a informé le Département des Bouches-du-Rhône du projet de vente en bloc de la résidence « Eugène Pottier » à la SA d'HLM Logis Méditerranée.

A cette occasion, il a souhaité connaître la position du Département des Bouches-du-Rhône sur ce projet de cession permettant de conserver à l'ensemble immobilier son caractère social, au regard en particulier de l'engagement de non vente de la résidence, contractualisé le 7 décembre 2011.

3 – Le positionnement du Département des Bouches-du-Rhône

Compte tenu du fait que le projet de cession de la résidence « Eugène Pottier » à la SA d'HLM Logis Méditerranée, ne remet pas en cause son caractère social, la commission permanente du 15 décembre 2017 donne son accord sur ce projet de cession, et autorise la SA d'HLM Logirem à le mener à son terme, en dérogeant à titre exceptionnel, au respect de la durée de conservation du patrimoine réhabilité avec l'aide départementale fixée aux termes de l'article 5 de la convention signée le 7 décembre 2011.

Fait à Marseille, le

Le Directeur Général
de la SA d'HLM Logirem

La Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône

Jean-Marc PINET

Martine VASSAL